

tenue sous la présidence de Monsieur TUKOV, assisté(e)
de Madame CASELLES et Madame CHARBIT, Conseillères
En présence de Monsieur SECCHI, Rapporteur public
Madame IBRAM, Greffière

14 heures 00

01)	DOSSIER N° 2506549	RAPPORTEURE: Madame Sandrine CASELLES
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 17/04/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D	Maître BELOTTI Morgane (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
02)	DOSSIER N° 2506550	RAPPORTEURE: Madame Sandrine CASELLES
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 22/04/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S	Maître GILBERT Flora (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
03)	DOSSIER N° 2506551	RAPPORTEURE: Madame Catherine CHARBIT
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 09/04/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur K	Maître GILBERT Flora (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

14 heures 00

05)	DOSSIER N° 2506558	RAPPORTEUR: Madame Catherine CHARBIT
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 09/04/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame R	Maître GILBERT Flora (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
06)	DOSSIER N° 2506552	RAPPORTEUR: Monsieur Christophe TUKOV
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 24/04/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur T	Maître MANIQUET Angéla (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
07)	DOSSIER N° 2506725	RAPPORTEUR: Monsieur Christophe TUKOV
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 20/05/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur Z	Maître EL IDRISSI Asmae (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

14 heures 00

08)	DOSSIER N° 2506555	RAPPORTEUR: Monsieur Christophe TUKOV
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 04/02/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame B	Maître GODEL-ROUSCHMEYER Thelma (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
09)	DOSSIER N° 2506557	RAPPORTEUR: Monsieur Christophe TUKOV
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 30/04/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur K	Maître RAMIREZ Dominique
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
10)	DOSSIER N° 2506562	RAPPORTEUR: Monsieur Christophe TUKOV
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 22/01/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur R	Maître GONAND Benjamin
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

14 heures 00

11)	DOSSIER N° 2506567	RAPPORTEUR: Monsieur Christophe TUKOV
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 03/01/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur A	Maître GONAND Benjamin
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
12)	DOSSIER N° 2506559	RAPPORTEUR: Monsieur Christophe TUKOV
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 09/01/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur L	Maître GONAND Benjamin
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
13)	DOSSIER N° 2506560	RAPPORTEUR: Monsieur Christophe TUKOV
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 24/04/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur M	Maître DECAUX Séverine
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

14 heures 00

14)	DOSSIER N° 2506561	RAPPORTEUR: Monsieur Christophe TUKOV
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 15/04/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur S	Maître DECAUX Séverine
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
15)	DOSSIER N° 2506563	RAPPORTEUR: Monsieur Christophe TUKOV
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 04/02/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur B	Maître BRUGGIAMOSCA Claire (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
16)	DOSSIER N° 2506564	RAPPORTEUR: Monsieur Christophe TUKOV
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 20/02/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur K	Maître ZERROUKI Sidi-Ahmed (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

14 heures 00

17)	DOSSIER N° 2506565	RAPPORTEUR: Monsieur Christophe TUKOV
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 20/02/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame K	Maître ZERROUKI Sidi-Ahmed (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
18)	DOSSIER N° 2506556	RAPPORTEUR: Monsieur Christophe TUKOV
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 09/04/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur E	Maître ZERROUKI Sidi-Ahmed (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
19)	DOSSIER N° 2506566	RAPPORTEUR: Monsieur Christophe TUKOV
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 25/04/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur S	Maître TOUHLALI Kamel
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

14 heures 00

20)	DOSSIER N° 2506568	RAPPORTEUR: Monsieur Christophe TUKOV
-----	--------------------	---------------------------------------

Titre de l'affaire Annuler la décision en date du 12/12/2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A	Maître AKAR Nicolas (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

22)	DOSSIER N° 2506553	RAPPORTEUR: Monsieur Christophe TUKOV
-----	--------------------	---------------------------------------

Titre de l'affaire Annuler la décision en date du 19/05/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame M	Madame M
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

Arrêté le 24/11/2025
Le président du tribunal